



Paris, le mercredi 28 janvier 2004

Circulaire : 005-04

Émetteur : Direction des Relations du Travail

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale
Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

Objet : Revalorisation de la part patronale relative à l'acquisition des titres restaurant

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Un avenant relatif à la participation des organismes du Régime général de la Sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant, modifiant le Protocole d'accord du 20 janvier 1978, a été signé le 9 décembre 2003.

Le montant de la participation des organismes de Sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant est porté à 4,60€.

L'avenant susvisé a reçu agrément du Ministère, le 5 janvier 2004, date d'entrée en vigueur de ce texte.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Martine Fontaine
Directeur